

ANGLETERRE.

EGLISE D'IRLANDE.—Mercredi soir, le 5 mars, M. le secrétaire Stanley...

En 1732, 3,070,000 journaux furent expédiés par le bureau de poste...

La vénérable et hospitalière comtesse douairière de Cork et Orrery...

Chambre des Lords, 6 mars.—Lord Wynford introduisit un bill pour faciliter l'exécution des jugemens des cours du Banc du Roi...

Le lord chancelier dit qu'il était convaincu de l'existence des maux, et de la nécessité d'y remédier...

Hier soir dans la chambre des lords, Earl Grey dit en réponse à une question de lord Ellenborough...

Débats sur la motion pour continuer les droits sur la melle et le sucre.

M. Stanley voyait avec satisfaction qu'il paraissait exister une uniformité d'opinion presque générale parmi les honorables membres...

Sir James Graham avait la satisfaction d'assurer l'honorable membre (M. Baring) que le gouvernement n'avait pas perdu de vue la question du commerce des esclaves...

ETATS-UNIS.

New-York, 13 avril 1834.—Le danger d'une lutte sanglante à laquelle notre ville a été exposée...

New-York, 12 avril.—Glorieux triomphe! la ville de New-York est sauvée! le peuple a triomphé!

La banque de Washington annonce au public son incapacité de continuer, pour le présent ses payemens en espèces.

R. C. WEIGMAN, caissier.

Dans la chambre des représentants, jeudi dernier, M. Boore soumit la résolution suivante, dont la considération fut remise:

New-York, 16 avril.—L'intérêt et la sympathie que l'on remarque pour les Polonais vont produire des résultats réels.

La fureur des chemins à lisses est aussi violente en Angleterre qu'ici. Douze bills pour incorporer des compagnies de chemins à lisses ont obtenu l'assentiment royal...

Il a été apporté des fraises, en mars, sur le marché de Tallahassee, Floride, ainsi que des patates nouvelles.

CRUAUTES DES AFRICAINS.—MM. Lent et Carcenac, marchands de Marseille, ont fait dernièrement naufrage sur la côte d'Afrique...

Le Journal of Commerce de New-York disait hier: "Il est arrivé en cette ville, lundi soir, du sud, un Anglais qui a été Poljot de beaucoup de remarques."

Mouticello, séjour de Jefferson, a été mis à l'encan le 1er du courant. Peu de monde était présent, et la vente n'a pas eu lieu.

Détroit, 8 avril.—M. Hathon, qui, dernièrement a complété le recensement de notre ville...

Raisin indigène.—La Nouvelle-Angleterre abonde en raisin violet sauvage, dont certaines espèces produisent beaucoup, et d'autres paraissent toujours stériles.

Le commerce des Etats-Unis paraît se relever de la longue stagnation qu'il a éprouvée. L'échange sur Londres a obtenu une hausse du pair et moins, à 3 1/4 pour cent de prime.

QUEBEC:

MARDI, 29 AVRIL 1834.

Les journaux de New-York du mercredi, 23 courant, qui nous sont parvenus hier matin, sont sans nouvelles récentes d'Europe.

Le commerce des Etats-Unis paraît se relever de la longue stagnation qu'il a éprouvée. L'échange sur Londres a obtenu une hausse du pair et moins, à 3 1/4 pour cent de prime.

Les journaux d'Halifax du 16 courant mentionnent la prorogation, ce jour-là, de la législature de la Nouvelle-Ecosse, après une longue session, durant laquelle l'on a remarqué plus de fermentation que d'ordinaire.

Les habitants d'Halifax, et surtout les irlandais, ont tenu une assemblée où ont parlé M. M. Tobin, Lawrence O'Connor, Doyle, Joseph Howe, Ward, Kenney et autres.

La législature de l'île St-Jean a terminé ses séances le 27 ultimo. L'assemblée a présenté une requête au roi pour en obtenir un conseil législatif.

LES ETATS-UNIS.—Cette république ne paraît pas sans griefs, réels ou imaginaires, pour l'occuper, et comme preuve de cela nous citerons le paragraphe suivant tiré de la Gazette de New-York, de mercredi, le 23 courant:

Les journaux de Montréal répètent le bruit qui circule depuis plusieurs jours, que la maison de Horatio Gates & Co. a suspendu ses payemens...

conjectures; le passif peut excéder £200,000, et l'actif est moins de £300,000; et parmi ce dernier l'on doit comprendre de mauvaises et de douteuses dettes.

"Entre autres artifices, les AMIS DE Statu font courir dans nos campagnes le bruit que l'effet des résolutions de la chambre sera d'établir une milice active, de faire des soldats de nos miliciens."

"Nous sommes priés de dire que M. NELSON n'a point dressé d'autre bill de milice que celui qui est en force maintenant, et qui limite les devoirs des miliciens à une seule parade par année."

Le projet fut annexé à un rapport de comité du 28 février 1829, et ne fut jamais pris en considération par la chambre.

L'Hôpital des Emigrés, faubourg St-Jean, le seul hôpital public qui existe à Québec, à l'exception de l'Hotel-Dieu, qui n'est pas cependant une institution purement publique, doit se fermer demain, et une quinzaine de malades qui s'y trouvent seront probablement transportés à ce dernier hôpital.

C'est là encore une des suites de nos difficultés parlementaires qui désorganisent toute la société, et forcent, pour ainsi dire, nos citoyens à succomber à la maladie, à voir avec indifférence ou même à repousser des objets qui font les plus sensibles appels aux sentimens de l'humanité, ou à subvenir par leurs propres frais aux besoins d'une population pauvre et passagère, que toute la province, celle du Haut-Canada, ainsi que la Grande-Bretagne, devraient secourir.

Le Mercury dit en confirmation du ci-devant rapport que les contrôleurs des douanes devaient être discontinués dans les colonies, que la commission de M. Hamilton qui faisait les fonctions de cette charge à Montréal, reçue par la malle de mars le qualifié d'officier vérificateur ou landing waiter.

Hier, à une heure, le nouveau maire et la corporation de Québec ont payé leurs respects à Son Excellence, qui les a reçus avec beaucoup de courtoisie.

Samedi l'on a expédié pour la première fois cette année une goëlette avec des provisions pour les habitans en détresse à Gaspé, formant une cargaison de 700 minots de patates, et 100 minots de grain.

Il paraît que dernièrement l'on a commis plusieurs tentatives de vol dans le faubourg St. Vallier. Plusieurs des habitans se sont formés en une compagnie volontaire pour faire le guet.

INCENDIES.—Le Canada qui est arrivé avant hier de Montréal, a apporté la nouvelle que la cuisine et les vieilles casernes, (non celles en usage maintenant) de Sorel, ont été la proie des flammes dimanche à une heure du matin.

Samedi soir, vers neuf heures, le feu s'est déclaré dans une petite maison d'un étage, appartenante aux héritiers Curtis, rue Saint Joseph, faubourg St-Jean.

Le lieutenant Griffin, du 32e de ligne, descendra à l'établissement de Quarantaine, à bord de l'Emilie lors de son prochain voyage, avec le reste du détachement de ce régiment.

NOUVELLES MARITIMES.—Le Thomas Tucker, fera voile aujourd'hui pour Liverpool. Le Malry fera voile aussi pour le même port dans le cours de la semaine prochaine.

Dimanche il est arrivé une goëlette de Mille-Vaches avec le reste de la cargaison du New-Felix Souigny, qui à son tour est attendu au premier bon vent.

Le phare flottant, Brillant, a fait voile hier matin pour aller prendre son ancrage dans la Traverse.

Le service des télégraphes est maintenant en opération jusqu'à l'établissement de Quarantaine.

M. Bell, le charpentier de navire, rue St-Paul, a lancé dimanche matin, le bâtiment du commerce le John Bell, du port de 450 tonneaux, qu'on doit expédier à Liverpool pour être vendu.

SESSIONS DE TRIMESTRE.—25 avril 1834.

Présent: John Neilson, W. B. Lindsay, and John Jones, écuycrs.

Elie Vandal et Olivier Gagné, accusés d'avoir enlevé 45 madiers à Etienne Tremblay, de la Baie St. Paul. Etienne Tremblay était en possession d'une quantité de madiers en août dernier; dont 45 lui furent enlevés vers ce tems-là; il ne vit personne les emporter; mais Elie Vandal lui avoua, lorsqu'il fut accusé du vol, qu'il en avait pris 24 en deux occasions.

Transquestionné.—Je n'étais propriétaire que pour la moitié des madiers en question; M. Girard était propriétaire de l'autre moitié. Elie Vandal me dit une fois qu'il avait pris les madiers par méprise; sur quoi je lui répondit que lorsque quelqu'un prenait des articles par méprise il les rapportait généralement; mais lorsqu'il les volait, il les gardait.

Mathieu Boivin.—Je sais que le dernier témoin était en possession de 45 madiers mis en pile près du moulin de la paroisse. Je vis les deux prisonniers emporter ces madiers. Elie Vandal me dit que si je ne voulais pas aller en ville, il n'hésiterait à me donner £2. Les madiers valaient 15s.

Transquestionné.—Les prisonniers enlevèrent les madiers en plein jour sous mes yeux. Les prisonniers avaient des madiers en pile d'un côté du moulin, et M. Tremblay avait les siens en pile de l'autre.

Benoit Girard.—Je suis propriétaire d'un moulin à la Baie St. Paul. M. Tremblay avait quelques madiers en pile près de mon moulin. Le dernier témoin me dit qu'une pile de ces madiers avait été enlevée par les prisonniers, sur quoi je descendis au bord de la rivière, et les accusais d'avoir volé les madiers. Ils dirent que cela pourrait être, mais que s'ils avaient été enlevés, ce devait être par un petit garçon à leur service, et un nommé Roger, et ce par méprise. Je pense qu'il ne fut enlevé que 8 madiers.

Transquestionné.—Il n'y avait pas de place désignée pour mettre les madiers en pile. Les prisonniers avaient du bois à mon moulin pour le faire scier en madiers, et lorsque je les accusai d'avoir dérobé les madiers, ils promirent de les rapporter. Le premier témoin avait promis de ne point poursuivre Elie Vandal.

Pierre Duchêne.—J'allai chez un notaire, M. Jos. Simard et fit une déposition contre les deux prisonniers. Je déposai seulement que j'avais entendu les prisonniers accusés d'avoir volé les madiers. Je ne dis pas que je les soupçonnais.

Benoit Girard.—Les 8 madiers que j'ai dit avoir été emportés appartiennent à Etienne Tremblay, le premier témoin. Le prix pour le sciage à mon moulin était le quart du bois scié. Il y avait trois autres propriétaires avec moi. Chaque personne qui apportait des pièces au moulin les mettait en pile séparément. Le premier témoin avait une pile de pièces en société avec moi. Les madiers étaient comptés lorsqu'ils ont été apportés sur la grève et ceux qui en avaient plus que leur quantum, en rendaient compte aux autres, et vice-versa.

Mathieu Boivin appelé de nouveau.—C'était les deux prisonniers qui enlevèrent les madiers et non Roger.—Ils en enlevèrent 45 et non pas 8. Je ne m'absentai pas du moulin.

Adolphe Vandal.—Je suis cultivateur à la Baie Saint Paul, et père d'Elie Vandal, l'un des prisonniers. Elie Vandal offrit du foin ou de l'orge à Etienne Tremblay, en compensation des 8 madiers.

Ré-examiné.—Je refusai de jurer sur cette déposition.

De la part de la partie poursuivante, M. Aylwin s'adressa alors au jury, et dit qu'il était déplorable de voir les moyens auxquels les prisonniers avaient recouru pour se disculper. Le crime dont ils étaient accusés arrivait trop fréquemment, et malheureusement, le prix des articles était trop petit pour mériter le trouble d'une poursuite. Il commenta alors les témoignages, et dit en conclusion, que le crime de vol dont ils étaient accusés n'était pas bien grave, attendu que le prix des articles n'était que de 15s. Mais il en était bien autrement de leur conduite, vu la manière dont ils s'étaient conduits en essayant de suborner des témoins.

Les deux prisonniers furent trouvés coupables. Marie Marguerite Dompierre accusée d'avoir volé un chapeau et trois coupons de drap dans le magasin de M. Louis Huot, rue St-Jean.

La prisonnière désirait retracter l'aveu de non-coupable et y substituer celui avoir gagné les articles!

Louis Huot.—La prisonnière et une autre femme entrèrent dans mon magasin, et demandèrent quelques articles. Je leur présentai ce qu'elles désiraient, et la femme qui était avec la prisonnière lui demanda un peu d'argent pour payer ce qu'elles avaient acheté. Sur cela, la prisonnière désira qu'elle lui ôtât ses souliers et ses bas, vu qu'elle mettait généralement son argent en lieu sûr. Pendant que je regardais les articles qui avaient été demandés, la prisonnière se tenait serrée près de la table sur laquelle les articles, maintenant produits, étaient placés. Elle paraissait comme si elle eût attaché ses jartières, ce à quoi je ne fis pas attention. Après quelques refusèrent d'acheter les articles, et étaient sorties, je m'aperçus que plusieurs articles avaient disparus; je me mis en poursuite et je trouvai le chapeau maintenant produit, sous le manteau de Marie Garant, la compagne de la prisonnière.—M. Huot trouva les pièces de drap sur elles.

Transquestionné.—Des femmes respectables se comportent pareillement dans mon magasin. Cependant, je remarquai qu'elle tenait quelque chose de volé par derrière elle, nul doute que c'étaient mes chapeaux et mon drap, lorsque la femme sortit du magasin, un chapeau tomba de dessous son manteau, sur quoi ma femme me dit de courir après attendu qu'elle avait perdu quelque chose; je sortis pour voir le chapeau, lorsque sacré dieu, c'était le mien. Je poursuivis immédiatement la prisonnière et sa compagne, et les rattrapai, et je trouvai encore un autre chapeau. Celui maintenant produit et les pièces de drap en leur possession.

Madame Huot.—J'entrai dans le magasin de mon mari au moment où la prisonnière ôtait ses bas; la prisonnière me dit que lorsqu'elle avait besoin d'argent, elle était obligée de l'esquiver de son mari et de le cacher dans ses bas. Je ne les avais jamais vu auparavant, et elle n'ont jamais travaillé pour moi. Le chapeau tomba de dessous le manteau de la prisonnière ou sa compagne.

Louis Carrier.—Je vis les prisonnières marcher dans la rue plus que chargées, et une minute après, je vis M. Huot qui les poursuivait. M. Huot me dit que quelques articles avaient été enlevés de chacune.

Verdict de coupable contre les deux prisonnières.

Nous sommes informés que samedi dernier, une femme avec un enfant dans les bras, se présenta au docteur Painchaud, le priant d'être le parrain de son enfant; elle se disait la bru d'un nommé McMollen, de Matane, et partie du Petit Metis pour faire baptiser ses 14 enfans; elle avait une couche de trois et deux autres de deux, et ces sept enfans étaient vivants et elle allait les présenter à l'église pour les faire baptiser avec les 7 autres.—Cette femme paraissait bien mise, et prétendait être à son aise, retirant deux piastres de la maison de la Trinité pour chaque enfant, son feu mari ayant été pilote. Elle disait aussi avoir acheté une terre dans Beaumont. Ce récit extraordinaire intéressa vivement le docteur Painchaud, qui promit à cette mère sans pareille non seulement d'être parrain d'un de ses enfans, mais qui se chargerait de toute la cérémonie et d'inviter les 13 autres parrains. En effet dans le cours de la même matinée le docteur Painchaud avait prié 13 des plus notables et respectables citoyens de Québec pour être de cérémonie; tous acceptant avec empressement. M. le curé ayant été consulté sur le jour et le mode de ce baptême sans exemple à Québec, répondit qu'il devait avant tout communiquer avec M. le curé de St-Roch, qui s'attendait à avoir cette besogne, pareille demande lui ayant été faite, et les 14 parrains ayant été déjà invités. Ceci dénonça toute la trame de cette étrange affaire et il paraît que ce n'est pas la première fois qu'elle a joué de pareils tours. On dit

même qu'elle a fait passer pour siens les enfans des autres, et même qu'elle en a dérobé et vendu. Le docteur Painchaud devait la livrer entre les mains de la justice, mais elle a subitement disparu. (Canadien.)

Monsieur Neilson, Ayant reçu tard, votre gazette du 19 avril courant, je m'empresse de faire la déclaration suivante que je vous prie d'insérer dans votre prochain n° pour l'information du public, et surtout pour l'honneur des habitants respectables du comté que je représente. Je crois devoir à moi-même et à mon pays, cette déclaration, d'autant plus, qu'animé du désir de faire triompher la vérité et la justice, certains écrivains de votre Gazette s'étudient à couvrir d'imposture cette vérité et cette justice.

Dans votre Gazette du 19, on lit un article signé "UN CANADIEN", où il est dit: "Honneur aux habitants de St. Charles, qui, comme leurs voisins de St. Henri, ont "se déjouer et payer de mépris, les projets de les tromper."—Faux, absolument faux quant aux habitants de St. Henri; loin de mépriser et blâmer ceux qui leur ont fait connaître les maux et les abus qui augmentent tous les jours, ils les ont approuvés, et se sont pour la plus grande partie, empressés de donner leurs noms. L'auteur de cet écrit s'est laissé facilement induire en erreur, "il y trouvait son compte, je crois," par un écrit mensonger de la Gazette de Québec du 15 courant, signé "UN CULTIVATEUR DE LAUZON", où il est dit: "qu'à St. Henri, 13 du courant, après la messe, le cher patriote, "après avoir adressé le public, entra dans la salle du "presbytère, suivi de huit personnes environ, qui n'étaient pas des plus marquantes."—Encore faux, absolument faux, et même imposture. J'ai pris connaissance de ces signatures prises en ce moment-là, M. l'éditeur; je déclare donc ici, publiquement, qu'il est faux, absolument faux que le cher patriote dont il est parlé, fut suivi par 8 personnes environ, puisque, 20 ou 30 minutes après au plus, j'ai vu et lu en partie, chez la personne qui avait recueilli les signatures les noms et croix de 93 personnes, parmi lesquels j'ai remarqué les premiers officiers de milice de la paroisse, des marguilliers, notables cultivateurs, marchands, et autres; et j'ai le plaisir d'annoncer que le nombre s'est accru beaucoup depuis. Oui, Monsieur le CANADIEN de la Gazette de Québec, honneur et gloire aux habitants de St. Henri, non pas, comme vous le donnez à entendre, parce qu'ils ont su déjouer et payer de mépris les projets de les tromper, mais parce que la plus grande partie d'entre eux savent se jouer et payer de mépris tous ceux qui, comme le "CANADIEN" de la Gazette de Québec, veulent les abuser et leur faire fermer les yeux à la vérité!

Je m'attendais, monsieur Neilson, à ce que l'imposture du Cultivateur de Lauzon, de votre gazette du 14, serait bien vite dévoilée, mais n'ayant point vu, jusqu'à ce moment, aucune réfutation, j'en ai conclu, et avec raison, je crois, que cette assertion était trop mensongère, pour qu'un honnête homme qui connaît toute la vérité du fait, s'en inquiète. J. B. BOUFFARD, N. P. St-Henry de Lauzon, Comté Dorchester, 28 avril 1854.

A M. le rédacteur de la Gazette de Québec. "Nous avons un conseil amical à donner à un ami du "Statu quo, c'est d'aller à l'école."—Vraiment, messieurs du Canadien! Quoi, votre vanité blessée n'a pu vous fournir de traits plus acérés que celui-là pour blesser mon amour propre! Votre vengeance est toute philantropique, messieurs. Mais que diriez-vous si je vous renvoyais à ce lieu commun: ce serait une pitié, n'est-ce pas, que de vous voir à votre âge sous la férule d'un pédagogue; vous feriez tous trois une bien naïve contenance sur les bancs?

"Dans l'intervalle, si la manie d'écrire le fatiguait, il "pourra s'exercer aux dépens des résolutionsnaires."—Tout d'ou, messieurs, je n'en ai voulu qu'aux chefs de file; je me suis contenté de plaindre ceux qui sont leurs dupes, qui croient que toute science, savoir, esprit et bonne foi sont là: les pauvres hommes, comme ils se laissent mener! Je pourrai m'exercer à vos dépens, messieurs: à ma foi, la chose est si facile, vous vous prétez si bien au ridicule, que je conviendrais avec vous qu'il n'y a point ou presque point de mérite à s'amuser ainsi.

Lorsque je suis entré dans la carrière, j'appréhendais une chose, et mes craintes se sont malheureusement pour moi transformées en réalité; je craignais que pour me combattre il vous faudrait me prêter des arguments, des absurdités que l'on ne raconte que chez des patriotes de votre force. "Il n'a pas seulement des idées exactes des "matières qu'il traite, pas même l'intelligence du langage." C'est pousser trop loin l'esprit de critique et de satire; ne m'en accablez point, je vous prie. Mais ne vous seriez vous pas mépris, messieurs? relisez mon article, sans le morceler. Vous y verrez, non pas des sottises (pardonnez le mot que vous me faites dire), mais cette vérité bien constante, que le roi ne peut se mettre au-dessus de cette loi, que, comme partie intégrante du parlement, il a sanctionné; j'ai dit là, que le fait que vous citez, c'est-à-dire, la déclaration de la convention en 1688, n'est-à-dire, qu'à constater cette vérité, et non cet autre maxime de Cromwell, "que le roi est au-dessus de loi" et le peuple au-dessus de loi; "maxime qui me paraît de votre goût. Vous avez feint de ne pas me comprendre, et vous appellerez cela de la saine logique? Et c'est par ces détours artificieux, par ces ambages indignes de vous, et qui ne sont point de franche guerre, que vous prétendez froquer votre adversaire? A d'autres, messieurs. Je ne m'étonne point qu'après cela vous balbutiez des adieux; mais de grâce, dites moi, ne laissez vous en si bon chemin? Vous n'entendez point de me convaincre?—Me supposeriez-vous donc toute votre mauvaise foi?—Ce serait vous venger d'une manière bien cruelle!

Puisqu'il faut prendre congé les uns des autres, me permettriez vous de vous dire que vous n'avez point foi en vos principes, et en votre théorie si chère. En effet si la résistance est légitime, si la résistance est une vérité morale, comme toutes les vérités de cette nature, elle doit être immuable; chacun peut s'en prévaloir, et s'en servir à toute heure. Par quelle étrange circonstance vous vient-il donc, après un long mois de discussion, de protester contre toute intention qu'on pourrait vous prêter de vouloir exciter le peuple à la résistance. Pourquoi n'avez pas fait plutôt ce solennel protesté? Pourquoi ce protesté vient-il si mal à propos arrêter tout l'effet de cette pompeuse et sublime sentence que je lis dans le Canadien de vendredi, "il faut que le gouvernement de Downing "Street cesse et cesse bientôt," comme si tout devait crouler sous le bon vouloir et sous la magique baguette de l'éditeur du Canadien. Pourquoi ce protesté vient-il contrecarrer l'influence de cette autre phrase de notre ami M...l., "nous vaincrons ou mourrons," phrase que notre jeune secrétaire se complait à répéter, sans doute pour me faire endormir. Soyez donc consistants dans votre doctrine; au moins je pourrais, lorsque votre triomphe sera complet, lorsque le gouvernement de Downing-street aura cédé à nos interpellations, lorsque le trio du Canadien présidera à nos destinées, je pourrais, dis-je, avoir le plaisir d'invoquer la même doctrine, pour m'y substituer peut-être; reste à savoir si alors l'obéissance corrélatrice et la résistance seront bien décidées par le fait et par les publicistes les plus renommés. A la hâte et au revoir.

UN AMI DU STATU QUO. Québec, 29 avril 1854.

ARRIVAGES ET DEPARTS DES BATEAUX-A-VAPEUR.			
Noms.	Arrivé.	Départ.	Station.
John Bull			
John Molson			
Canada	Dimanche à 3 p.m.	Ce soir à 7 p.m.	Quai de Hunt.
St. Lawrence			
British America			
St. George			
Foyageur			
Canadian Eagle			
Lady of the Lake			
Hercules			

BANQUE D'EPARGNES. Avis.—Une assemblée générale des syndics de cette Banque, sera tenue à la Banque de Québec, le MERCREDI prochain, 30 du courant, dans le but d'examiner les comptes de l'année expirée, afin d'être les Syndics pour les douze mois suivants. Par ordre. SAMUEL NEWTON, Secrétaire. Québec, 25 avril 1854.

Bibliothèque de Québec. Il y aura une assemblée spéciale des propriétaires de la bibliothèque, Vendredi, le 2 mai, à onze heures A. M., pour prendre en considération l'expédition de transporter la bibliothèque dans les appartements de la Bourse de Québec. Par ordre. F. H. ANDREWS, bibliothécaire. 11th avril 1854.

Société d'Education du district de Québec. Patron: Son Excellence le Gouverneur-en-Chef. Il y aura une assemblée générale des membres de la société, en la maison d'école, au faubourg Saint-Jean, rue des Glacis, le LUNDI 5 mai prochain, à DEUX heures P. M. L'Election générale des officiers de la Société et des membres du Comité aura lieu après les exercices du jour. HECTOR S. HUOT, Secrétaire. Québec, 14 avril 1854.

Le public et les souscripteurs de la Société d'Emigration de Québec, sont informés que LUNDI, le 5 mai prochain, l'Assemblée annuelle de cette association aura lieu à UNE heure P. M. à la Bourse, pour élire un président et un comité de régie. Les individus payant dix centimes, ou plus, avant le 5 mai, deviennent par les règles de la société, membres d'icelle, et pourront voter à l'élection des susdits officiers. Par ordre du comité, JOHN SEWELL, Secrétaire. Québec, 7 avril 1854.

INSPECTION DES CHEMINES. Avis PUBLIC est donné par les présentes, que l'acte pour former, à Québec, une société contre les incendies, devant expirer le premier mai prochain, l'acte de la 17e Geo. 3, pour l'inspection des cheminées de la ville, et faubourgs de Québec, sera de nouveau en force; Toutes communications relatives aux fonctions d'inspecteur senior soigneusement faites par M. GEORGE CHAPMAN JUNIOR, No 10, rue St. George, faubourg St. Jean, pendant l'absence temporaire de l'inspecteur lui-même. Québec, 28 avril 1854.

VOLTIGEURS.—Il y aura une assemblée générale des susdits pompiers, quartier n° 12, MERCREDI prochain, le 30 du courant, chez M. JOSEPH STORRESEN, faubourg St. Jean, à SEPT heures précises. On procédera à l'élection des officiers de la compagnie pour cette année. J. C. BELLEAU, Capt. n° 12. Québec, 29 avril 1854.

EMMAGASINAGE. Le soussigné offre de l'EMMAGASINAGE aux prix les plus raisonnables. PAUL LEPPER. Québec, 22 avril 1854.

AUX IMPRIMEURS. DES propositions seront reçues à ce bureau, d'ici au lundi 18 mai, à midi, pour l'impression de certains régimes en blanc et formulés de comptes à l'usage des officiers des Douanes aux différents ports d'entrées de l'intérieur, et en conformité aux échantillons qu'on peut examiner au bureau d'ici à cette date dite. Les propositions doivent particulariser le prix de chaque 100 exemplaires. H. CRAIG, secrétaire. Bureau du secrétaire civil, Québec, 25 avril 1854.

Information—Ménagement—Savon. LES familles qui veulent conserver les restes de leurs graisses de cuisine, peuvent se procurer du savon en retour, en s'adressant à la fabrique n° 13, rue du Prince-Edouard, Saint-Roch, près du pont. 26 avril, 1854.

KING & CIE, Marché de la Haute-Ville, Québec, ont constamment à vendre, de leur fabrique propre: Tabac en poudre de la meilleure qualité; Tabac de Prête; Tabac de Rose, Macoubac, Fève et d'Ecosse; Tabac frisé; Tabac à fumer en role et filé; Cigarettes, etc. —Aussi— Tabac en feuille et torquette; Cigarettes de la Havane; Tabatières, Pipes, etc. etc. M. M. les Marchands de la compagnie qui sont très-avertis dans leurs comptes chez King & cie., sont priés de venir régler le plus promptement possible. 29 avril 1854.

TERRES EN SEIGNEURIE. A CONCEDER, de cinquante à cent terres, dans la Seigneurie LESSARD, en arrière de la paroisse de L'Islet. Elle est d'excellente terre, bien arrosée et distante que deux lieues du fleuve. Les terres ont deux arpens de front sur une demie lieue de profondeur, et sont toutes arpentées et numérotées. Les conditions sont une piastre et un sol par arpent de front, avec les autres conditions ordinaires. On peut s'adresser au seigneur de L'Islet à son domicile dans cette paroisse, ou au propriétaire soussigné à Québec. Québec 24 avril 1854. ANDREW STUART.

CIDRE. QUELQUES tonnes de cidre supérieure de Penner, à vendre par les soussignés, qui accepteront des ordres pour d'autres approvisionnements. 25 avril 1854. ROBERT SIMPSON, et cie.

VENTES PAR ENCAN. CHAPEAUX. Par J. & J. M. FRASER, à leurs chambres d'encan, le JEU-DI 1er mai prochain, à UNE heure précisément. (Pour clore des consignations.)

DOUZE caisses CHAPEAUX de Londres, qualité supérieure, 50 dito dito fin et commun, 2 dito chapeaux de Livourne pour dames. —Aussi— Bourrages, unis et peints, indiennes, cotons rayés et carreaux, soieries, cotonnades et stoffs, etc. etc. 28 avril 1854.

Seront vendus JEUDI, le 1er mai prochain, à UNE heure, par M. BALZARETTI, et cie, chez Wm. COCHRAN, meublier, No. 11, rue Saint-Jean (sans réserve): TOUTS son fonds de magasin, consistant en side-boards d'acajou, garde-robes, tables à dîner, à cortès et à jeu, commodes, armoires à bibliothèques, avec tiroirs, chaises, joues, Stools, couchettes, chiffonniers, bureaux à toilette de dames, miroirs à toilette et à trumeau, toiles cirées, tapis de table, jalouses, couvertures de poil, et une grande variété d'autres articles.

AUSSI. Madiers et planche d'acajou, ditto de pin et de frêne, établis d'ouvriers &c. &c. ET Un excellent chariot pour porter des morts, neuf &c. &c. P. S. Le tout sera livré à l'examen deux jours avant la vente qui mérite une attention particulière. Conditions de la vente, argent comptant en recevant les articles. —25 avril 1854.

LICITATION. ON fait savoir qu'en vertu de l'autorisation accordée par l'honorable juge Bowen, on vendra à l'encan, sur les lieux, M. E. R. C. R. E. D. I. le 50 avril courant, à UNE heure p. m., cette superbe maison en pierres à 2 étages, située en la Haute-ville de Québec, rue Saint-Jean, bâtie sur un terrain de 53 pieds de front sur 95 pieds de profondeur, borné au nord et à l'est par Son Honneur le juge-en-chef, et à l'ouest par les héritiers Louis Latouche—le dit immeuble dépendant de la communauté de Charles Langevin, écuyer, avec feue dame Julie Raby. Les conditions sont des plus avantageuses et les titres incontestables. LOUIS PANET, Notaire. Québec, 15 avril 1854.

VENTES DE THE S. LES ventes publiques de thé auront lieu aux magasins des agents de l'Honorable Compagnie des Indes Orientales à Québec, MERCREDI le 7, et à Montréal VENDREDI le 16 mai, à ONZE heures du matin. On publiera des catalogues des thé, et on peut examiner les caisses d'échantillons durant les trois jours précédant la vente à chacune de ces deux places. FORTYTH, RICHARDSON & Cie. Agents pour l'Hon. Cie. des Indes Or. Montréal, 15 avril 1854.

CHAPEAUX-DE DAMES.—Mde. Brown et ses filles, de Londres, faiseurs de chapeaux de Leghorn et de paille, informent leurs pratiques qu'elles sont revenues à Québec pour la saison. Les vieux chapeaux seront nettoyés et chargés suivant la dernière mode, de manière à ressembler à du neuf, et seront blanchis et pressés à chaud par des ouvriers expérimentés de Londres. Une quantité de chapeaux de petites filles depuis 25 1/2 et au-dessus. Québec, 29 mars 1854.

CHAPELLERIE DE QUEBEC.—A vendre par les soussignés, chapeaux de castor pour messieurs du clergé, de la première qualité, de Jupp et fils, et de Christie, de Londres; et aussi, de leur propre manufacture, chapeaux de castor de la meilleure qualité, et à l'épreuve de l'eau. CORRIVEAU et HALL, No. 1, rue la Fabrique, coin de la cathédrale catholique. Québec, 29 mars 1854.

SEL à VENDRE.—Attendu par les premières vaisseaux du printemps. 400 tonnes de Sel de Lisbonne. 200 do. Sel de Liverpool. H. GOWEN & Co. Rue St. Pierre. 5 avril, 1854.

TABAC EN POWDRE. Le Soussigné offre en vente à son magasin rue sous le Fort, dans la basse-ville, et à son magasin n° 21, rue St. Jean, dans la haute-ville, VINGT MILLE LIVRES de Tabac en poudre, qui a été manufacturé au-delà d'un an dans sa manufacture—qui sera vendu à dix-sept sols la livre au quart, pour argent comptant, et à dix-huit sols à un crédit approuvé. Il offre aussi une quantité de tabac en feuille et en torquette, aux plus bas prix; et le tout est garanti être de la meilleure qualité. Québec, 9 déc. 1853.

A VENDRE par le soussigné.—Chaudrons à Sucre, de différentes grandeurs. W. D. DUPONT. 27 février 1854.

A VENDRE. RHUM en tonnes et barriques de Demerara, Cassonade en quarts. Café en sacs. Vin de Madère en barriques et quarts. Champagne Clairet. Hook. en caisses de 3 douzaines. Vin de Grave. Harengs nos. 1 et 2. Huile de morue et de loup marin en tonnes et quarts. CHAS. F. AYLWIN, quai de Goudie. 2 déc. 1853.

A VENDRE. ON vient de débarquer quelques caisses de champagne mousseux, brun et pâle, marque d'aigle de Lynch, 6 pièces. 6 barriques clairet. 10 barriques. Vin Xérés. 5 quarts Constantia rouge. 8 quarts. Et en magasin, Vin Ténérisse, L. P. et charge de qualité supérieure, marque de Pasley, en pipes, barriques et quarts. Eau-de-vie de Cognac—Genièvre. Cuivre pour rengainer, cordage, toile à voile. Charbon à grille, meilleure qualité de Newcastle. Morue verrie, harengs. Québec, 16 nov. 1853. WILLIAM PRICE et Cie.

A VENDRE. CABLES de chaînes à patente et écoutes de chaînes de petit hunier, Ancres, de 5 à 20 quintaux. Fer, en barres et baguettes. Chevilles de cuivre, 5-8 à 1 1/2 de pouce. Clous et fiches. Poutres à patente, assorties, complètement pour bâtiments (de 300 à 300 tonneaux). Mâture dito dito. Bandes de fer et d'acier-montons dito. Toile à voiles blanche nos. 1 à 8. Cordage assorti. A USSI, HENRY ATKINSON. Québec, 1 nov. 1853.

LES soussignés viennent de débarquer du British Tar et ont à vendre: 26 pipes vin blanc de Messine. 6 pièces. 10 barriques. Xérés. 8 quarts. 30 barriques Brandy Cognac. 6 dito clairet. Québec, 8 nov. 1853. WILLIAM PRICE & Cie.

A LOUER. UNE MAISON située près du pont de la Rivière Chaudière, de 24 pieds sur 48, bien adaptée à un domicile pour l'été, ou pour un auberge. Pour les conditions s'adresser au soussigné, au moulin à scie d'Echemin. Echemin, 21 avril 1854. THOS. HICKIE.

EMPLACEMENTS. A CONCEDER sur les Plaines d'Abraham, sur le cap au-dessus du chantier de M. B. B. C. situation très à la main pour les personnes qui travaillent au Foulon, VINGT-SIX EMBLEMENS, de 40 sur 60 pieds; de 40 sur 70, et de 40 sur 90. S'adresser à H. GOWEN, rue St. Pierre. Québec, 8 avril 1854.

A VENDRE une maison située au bout de l'Isle d'Orléans, avec jardin et hangar. Pour meilleure information s'adresser à FRANCOIS RUELE. 22 avril 1854. Sur les lieux.

A LOUER et possession immédiatement, cette maison agréablement située, étant No. 3, sur le chemin de la rue St. Louis, et joignant à la propriété de J. G. Clapham, éc. Cette maison ayant été dernièrement peinte et ornée de tapisserie, et ayant outre des réparations complètes; elle serait très commode pour une famille respectable. Il se trouve sur les lieux un beau jardin, une remise, étable, &c. Les conditions seront faciles. S'adresser au propriétaire en son bureau, près de la banque de Québec. Québec, 22 avril 1854. NATHANIEL JONES.

A LOUER, La grande maison de pierre avec comptoir, située aux coins des rues St. Pierre et St. Paul. Aussi, hangar de bois, appentis et quai, etc., situés en arrière d'icelle. Possession au 1er mai. S'adresser à Wm. BUDDEN et cie. 15 mars, 1854. Quai de Goudie.

A VENDRE, ou à LOUER, et possession donnée le 1er mai prochain—LA MAISON des Héritiers de feu Sr. Jos. Martineau, située Quartier du Palais, Rue St. Nicolas, avec écuries pour 16 chevaux, hangar, cour, &c. Cette maison est très connue des voyageurs ayant été occupée comme Auberge pendant un grand nombre d'années. Pour plus d'informations s'adresser à CLEMENT CAZEAU, Faubourg St. Roch. Québec, 11 Mars, 1854.

A LOUER, et possession donné le 1er mai prochain, une MAISON située au bout de l'Isle d'Orléans, avec jardin et hangar. Pour meilleure information, s'adresser à PIERRE BONNEAU, rue St. Paul. Québec, 24 février, 1854.

A LOUER, et possession à être donnée le 1er mai prochain, le hangard, rue St. Jacques, maintenant occupé par Home, McNaught, & cie. A USSI—Le hangard et bureau, joignant le susdit, occupé Jos. W. Leaycraft. Et les appartements vastes et commodes, situés dans les rues Arthur et Dalhousie, avec une cour spacieuse, bien adaptés pour un établissement d'Encanteur. S'adresser à JER. LEAYCRAFT. Québec, 24 février 1854.

A LOUER.—Deux nouvelles maisons faisant face au nouveau marché, rue St. Paul.—Aussi, plusieurs petites maisons proche du chantier du soussigné. S'adresser à JOHN MUNN. Québec, 21 février 1854.

A LOUER pour le 1er mai prochain, la maison n° 4, rue la Montagne, présentement habitée par Jacob Bell, marchand de ferronnerie. Pour participation s'adresser à Made. Ross, rue du Palais, ou Mitchell et Ross, 27 rue St. Pierre.—Québec, 20 janvier 1854.

A LOUER.—Le nouveau hangard sur le quai du soussigné, fort convenable pour des marchandises sèches ou autres que l'on voudrait préserver de la vermine. Les conditions seront faciles. S'adresser à HENRY ATKINSON, Rue St. Jacques. 17 février 1854.

A VENDRE.—Cette belle FERME, située du côté nord de la Petite Rivière St. Charles, joignant le pont du Commissaire; contenant environ 91 arpens en superficie, dont 84 en bon état de culture, produisant annuellement environ 6000 boites de foin, sans compter le grain et les légumes. —A USSI— UNE FERME A BOIS, d'environ huit milles de la Ville, contenant trente arpens en superficie. Pour les particularités, &c. s'adresser à A. PARANT, N. P. ou au propriétaire ALEX. CAMPBELL, sur les lieux. Québec, 17 février 1854.

A VENDRE.—Et principale partie du prix d'achat à demeurer sur la propriété pendant un certain nombre d'années, ou à LOUER, pour une ou plusieurs années, à commencer le 1er mai prochain, cette propriété de valeur située à Près-de-Ville, joignant le quai de la Brasserie d'un côté, et le quai de Bréhat de l'autre, et maintenant occupée par Messrs. Price et cie.—On pourra voir le plan en l'étude du Notaire soussigné, qui pourra fournir toutes les informations nécessaires. L. F. MACPHERSON, N. P. Québec, 11 février 1854.

A VENDRE ou à LOUER, le Chantier, le Hangard et le Terrain situés vis-à-vis le dit Chantier, entre les rues St. Paul et St. Charles, à la Canotière, en la Basse-Ville de Québec, le tout ci-devant occupé par M. Taylor, comme Chantier. Le hangard pourrait devenir bien logeable, moyennant certaines réparations. —A USSI— Le jardin de la maison seigneuriale de St. Roch. Ces propriétés pourraient se diviser avec avantage en plusieurs lots; et le tout se vendra à des conditions faciles.

Et à vendre, à des termes faciles, la maison, les hangards et dépendances à la dite Canotière, maintenant occupés par Messrs. Eckart et White.—On pourra en voir des plans chez le Notaire soussigné, qui donnera toute information requise. L. T. MACPHERSON, N. P. Québec, 11 février 1854.

A VENDRE.—Et principale partie du prix d'achat à demeurer sur la propriété pendant un certain nombre d'années, ou à LOUER, pour une ou plusieurs années, à commencer le 1er mai prochain, cette propriété de valeur située à Près-de-Ville, généralement connue comme quai de Bréhat, et maintenant occupée par Messrs. Tucker & Heath.—On pourra en voir le plan en l'étude du Notaire soussigné, qui pourra donner toutes les informations nécessaires. L. T. MACPHERSON, N. P. Québec, 11 février 1854.

A LOUER, La Manufacture à Savon et Chaudière, située sur la rue St. Joachim, faubourg St. Jean, maintenant occupée par Messrs. French et Sinclair, avec circonstances et dépendances.—Et si il le faut, les chaudières et ustensiles de l'établissement. —A USSI— Une grande maison de pierre d'un étage de haut, avec une cuisine, quatre chambres et une cave, située sur la rue Saint-Eustache, en arrière d'icelle. 11 février 1854. JAS. VOYER.

A LOUER, pour une ou plusieurs années, et possession à être donnée immédiatement si on l'exige. Une belle maison à deux étages, avec un magasin communiquant à la maison, une grande cave, hangar, écurie, et un beau jardin, près de l'église de St. Henry. Pour les conditions, s'adresser à JULIEN CHOUINARD, Marchand, Basse-Ville de Québec. Québec, 6 février 1854.

A LOUER, et possession donnée le 1er mai prochain.—Une maison, no. 1, rue St. Louis. S'adresser à C. D. PLANTE, N. P., no. 11, rue St. Joseph, Haute-Ville, Québec. Québec, 4 février, 1854.

A LOUER, le bas de cette superbe maison neuve, faisant front sur le marché neuf de la rue St. Paul, très-bien située pour maison de pension, d'entretien public, ou autrement. Ayant hangar, remise, étable, puit, &c., et une cour spacieuse. Pour particularités, s'adresser à JOS. G. TOURANGEAU, St. Roch. Québec, 1er févr. 1854.

A LOUER.—Cette spacieuse maison à deux étages, située rue Champlain, basse-ville de Québec, presque vis-à-vis l'escalier qui descend au Cul-de-Sac, et entre les maisons de M. George et de M. Faucher. Avec peu de réparations, elle ferait une bonne maison de pension. Telle qu'elle est, elle suffirait pour un ou deux locataires. S'adresser au propriétaire, André Rémi Hamel, écuyer, avocat, ou au notaire soussigné. ANT. A. PARENT, N. P. 31 décembre 1853.

A LOUER, du 1er février prochain.—Cette maison et propriété faisant face aux rues Sault au Matelot et St. Pierre, maintenant occupée par John Langridge. Cette propriété est très-avantageusement située pour le commerce, n'importe de quel genre, et on l'arrangera au gré d'un locataire respectable. S'adresser à RODGER DEAN & Cie. Québec, 27 déc. 1853.

A LOUER, et possession à être donnée le 1er Mai prochain.—Cette jolie maison neuve, de trois étages, située sur la rue St. Paul, coin de la rue Ramsey, près du marché neuf, dans une situation très désirable; on est maintenant prêt à arranger la première étage soit pour un magasin de marchandises sèches ou épiceries, avec des caves, écuries et cour spacieuse. Pour particularités s'adresser au propriétaire, en dehors de la porte du Palais. Québec, 24 déc. 1853. JAMES B. EDIE.

MAISON, Magasins, Bureaux et Caves A LOUER sur le quai d'Irvine. S'adresser à JAS. HAMILTON & Cie. 27 déc. 1853.

A VENDRE ou A LOUER, pour une ou plusieurs années, avec possession immédiate si on l'exige, cette maison grande et commode avec autres bâtiments et cour spacieuse en front ainsi qu'en arrière d'icelle, no. 46, rue St. Paul, vis-à-vis du Marché Neuf, très convenable pour une Auberge, maison de pension ou demeure privée; si elle est vendue on donnera des facilités pour le paiement. S'adresser à JAS. HUNT, No. 1, Cul-de-Sac. Québec, 19 déc. 1853.

A LOUER, possession le premier mai prochain, l'une ou l'autre des maisons suivantes; celle occupée par le soussigné, rue Mont Carmel, ayant vue sur le jardin du Fort, et l'autre occupée maintenant par le Dr. Lloyd, rue Halimand. Toutes les deux sont en excellent ordre, ayant cours, étables, &c. &c. S'adresser à E. BEDARD, Mont Carmel, no. 4. 4 déc. 1853.

A VENDRE ou à affermer pour un long terme. Une terre située à l'Ancienne Lorette, à cinq milles de la ville; avec une grande maison finie dans le dernier goût, grange et étable, le tout bâti cette année et dans le meilleur ordre possible, aussi un grand jardin. La situation est une des plus belles dans les environs de Québec et le chemin que y conduit, à l'exception d'un court espace, est macadamisé. On pourrait aussi se procurer avec la terre les animaux, voitures et ustensiles d'agriculture nécessaires pour sa culture. On n'exigera qu'une petite partie du prix comptant et on donnera toutes facilités pour le reste. S'adresser au propriétaire soussigné. ED. GLACKEMEYER, N. P. Québec, 16 septembre 1853.

A VENDRE, DEUX Terres contiguës situées dans la première concession de la paroisse de Gentilly, et regardées comme des meilleures de l'endroit, quant au sol. Une de ces terres est en pleine culture, et l'autre est en bois debout; la première de 2 1/2 arpens de front sur 30 de profondeur avec une maison de pierre et autres bâtiments en très bon état, aussi, avec ou sans les animaux, au choix de l'acquéreur; la seconde est de 5 arpens de front sur 30 de profondeur. L'acquéreur pourra garder à constitutions la moitié du prix. S'adresser sur les lieux à Laurent Genest, écuyer, notaire, ou à Nicolet, à L. M. Gressé, écuyer, notaire. Québec, 6 septembre 1853.

STONEHAM & TEWKESBURY. LES lots de terre suivants dans les susdits townships sont à vendre, savoir: No. 22, dans le second rang 15, 19 et 21 dito 2me ditto 17 et 19 ditto 4me ditto 15, 16 et 17 ditto 6me ditto. S'adresser à FRS. BELL, rue St. Pierre. Québec, 28 août 1853.

TERRES A FRAMPTON. LES lots suivants dans le susdit township sont à vendre, savoir:—N° 6, dans le quatrième rang (la moitié) 1 et 5, adrienne do. 2, adrienne do. S'adresser à WILLIAM BELL, rue St. Pierre. Québec, 19 août 1853.